

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1. BUDGET DE LA COMMUNE**
 - a. Approbation du compte de gestion 2020*
 - b. Approbation du compte administratif 2020*
 - c. Vote des taxes 2021*
 - d. Proposition et vote du budget primitif 2021*
 - e. Attribution des subventions 2021 aux Associations*
- 2. BUDGET ASSAINISSEMENT**
 - a. Approbation du compte de gestion 2020*
 - b. Approbation du compte administratif 2020*
 - c. Proposition et vote du budget primitif 2021*
 - d. Revalorisation montant redevance assainissement*
- 3. Avis installation et exploitation parc éolien « Chemin vert » à Coulours**
- 4. Proposition mise à disposition de la police municipale de la commune de Villeneuve l'Archevêque**
- 5. Zéro zone blanche : projet installation antenne de l'opérateur téléphonique FREE**
- 6. Convention avec la CCVPO pour achat de masques réutilisables en 2020**
- 7. Questions diverses**

Le samedi dix avril deux mil vingt et un, à neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André MILOT, Maire.

Etaient présents : M. André MILOT, Eric PEYNOT, Nadège DURAND, Philippe VAN STEENKISTE, Evelyne CABRER, Jacques BOURDON, Nadège STRABA.

Etaient absents : Mme Myrienne MORISSEAU et M. Jacques HERLAUT

A donné procuration : M. Jacques HERLAUT à M. Jacques BOURDON

Secrétaire de séance : Mme Nadège DURAND en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 6 mars 2021.

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

- les familles de :
 - Mme H  l  ne MALTAT
 - Mme Marie-Claude KOTOVTCHIKHINE n  e CHENEAU
 - M. Gilbert ROCHE
 - M. Julien COSTE

remercie le Conseil Municipal pour ses t  moignages et marques de sympathie.

- le passage aux leds pour l'  clairage public : M. le Maire informe le Conseil que l'  conomie r  alis  e sur la consommation   lectrique sera au minimum de 50% voire plus.

- DECI : M. le Maire a eu un rdv avec un administr   du hameau d'Aug  res. Cet administr   est d'accord pour vendre 200m2 environ    la commune afin d'y implanter une poche incendie.

- travaux :

* M. le Maire demande    M. Eric PEYNOT de relancer la soci  t   ROUILLON afin qu'elle vienne r  aliser les travaux au Petit Vaudeurs (la date pr  vue   tait f  vrier 2021).

* M. le Maire est en attente de devis pour l'installation de caniveaux sur une partie du hameau de la Longueraie.

ORDRE DU JOUR

1. Budget Commune.

A. Compte de gestion 2020.

Le Maire explique que le compte de gestion concernant les d  penses et les recettes de l'exercice 2020 concorde avec les comptes de la commune.

En cons  quence le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r  , et    l'unanimit  , approuve le compte de gestion 2020 du tr  sorier.

B. Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, élit le Président de séance, à savoir M. Eric PEYNOT, 2^{ème} Adjoint.
M. le Maire sort de la salle.

M. Eric PEYNOT présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 concordant avec le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2020 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	460 831.13€
	RECETTES :	540 659.62€
Section d'Investissement	DEPENSES :	251 797.25€
	RECETTES :	687 389.57€
➤	Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020:	79 828.49€
➤	Excédent de Fonctionnement au 01/01/2020:	96 297.14€
➤	Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2020:	176 125.63€
➤	Résultat d'Investissement de l'exercice 2020:	435 592.32€
➤	Déficit d'Investissement au 01/01/2020:	- 265 539.98€
➤	Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2020:	170 052.34€
-	Prend acte du résultat de l'exercice 2020:	346 177.97€
-	Constate l'état des restes à réaliser au 19 janvier 2021 :	
○	Dépenses à reporter :	106 278€
○	Recettes à reporter :	75 447€
-	Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :	
○	Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	176 125.63€
○	Résultat reporté, en recette d'investissement (cpte 001) :	170 052.34€

C. Vote des taxes 2021.

M. le Maire présente le produit des Taxes Locales et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et donc de les reconduire à l'identique sur 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

- **Décide** à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2021 (identiques à 2020) :
 - Taxe Foncier Bâti : 17.89%
(soit 39.73% y compris le taux départemental de 21.84%)
 - Taxe Foncier non Bâti : 46.66%
 - CFE : 26.01%

D. Proposition et vote du Budget primitif 2021 :

M. le Maire donne lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	702 687.36€	702 687.36€
Section d'Investissement	480 611.99€	480 611.99€

E. Attribution des subventions 2021 aux Associations.

M. le Maire propose les montants de subventions reversés pour 2021 à chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de verser aux associations, pour l'exercice 2021, les subventions comme suit pour un montant total de 3 578€.

Subventions 2021 aux Associations

NOM ASSOCIATION	MONTANT TTC
COLLEGE GASTON RAMON	200 €
UNA ASSOCIATION AIDE MENAGERES PERSO	200 €
UNION SPORTIVE CERISIERS	200 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS VILLENEUVE	200 €
MUSIQUE EN OTHE	100 €
CFA AGRICOLE VENOV	200 €
LA BONNE ENTENTE DE VAUDEURS	1 000 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
PHOTO CLUB VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE	100 €
CIFA ASSOC, INTERCONSULAIRE FORMATION	100 €
ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE	250 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50 €
France ALZHEIMER	100 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE EGLISE VAUDEURS	500 €
MFR SENONAI	68 €
CONSERVATOIRE SENS	60 €
ADMR SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	150 €
	3 578 €

2. Budget Assainissement.

A. Compte Gestion 2020.

Le Maire explique que le compte de gestion concernant les dépenses et les recettes de l'exercice 2020 concorde avec les comptes de l'Assainissement.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 du trésorier.

B. Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, élit le Président de séance, à savoir M. Eric PEYNOT, 2^{ème} Adjoint. M. le Maire sort de la salle.

M. Eric PEYNOT présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 concordant avec le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2020 de l'Assainissement faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES :	3 023.82€
	RECETTES :	7 143.19€
Section d'Investissement	DEPENSES :	737.36€
	RECETTES :	2 570.42€

➤ Résultat d'Exploitation de l'exercice 2020:	4 119.37€
➤ Excédent d'Exploitation au 01/01/2020:	18 174.55€
➤ Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2020:	22 293.92€
➤ Résultat d'Investissement de l'exercice 2020:	1 833.06€
➤ Excédent d'Investissement au 01/01/2020:	47 326.48€
➤ Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2020:	49 159.54€
- Prend acte du résultat de l'exercice 2020:	71 453.46€
- Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser	
- Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :	
- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	22 293.92€
- Résultat reporté, recette d'investissement (cpte 001) :	49 159.54€

C. Vote Budget Primitif 2021.

M. le Maire donne lecture du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2021 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	29 031.28€	29 031.28€
Section d'Investissement	51 729.96€	51 729.96€

D. Revalorisation montant redevance assainissement.

M. le Maire explique que la compétence pour l'assainissement reviendra à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe le 1 janvier 2022 (délibération n°2020/070 du 15 décembre 2020).

Afin d'uniformiser les prix du m3 assaini pour toutes les communes de la CCVPO, une augmentation proposée du m3 assaini est incontournable.

De plus, le réseau datant de 1972 et n'ayant eu aucune réparation doit être en partie refait.

Une étude est actuellement en cours (délibération n°2020/069 du 15 décembre 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une augmentation de 0.20€ sur la part variable de la redevance assainissement

DECIDE que cette augmentation sera effectuée à partir du 1^{er} juillet 2021

3. Avis installation et exploitation parc éolien « Chemin vert » à Coulours

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2021-0029 du 10 février 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien « Chemin Vert » sur le territoire de la commune de Coulours par la société COULOURS ENERGIE (JPEE)

Considérant que l'enquête publique a lieu du 15 mars 2021 au 16 avril 2021 inclus

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis

Considérant que les Conseils Municipaux de Coulours (commune d'implantation) et d'Arces-Dilo, Bagneaux, Boeurs en Othe, Cérilly, Cerisiers, Flacy, Foissy sur Vanne, Fournaudin, Les Sièges, Les Vallées de la Vanne, Molinons, Vaudeurs, Venizy, Villechétive, Villeneuve l'Archevêque, communes du département de l'Yonne et Bérulle, Rigny le Ferron communes du département de l'Aube, dont une partie du territoire est touchée par le rayon d'affichage réglementaire de 6 km autour du site concerné, ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe seront appelés à donner leur avis dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

SE PRONONCE défavorablement au projet éolien « Chemin Vert » sur la commune de Coulours

4. Proposition mise à disposition de la police municipale de la commune de Villeneuve l'Archevêque

M. le Maire présente une proposition de mutualisation des agents de police municipale de la commune de Villeneuve l'Archevêque.

Il apparaît opportun, dans un souci d'efficacité et d'économie d'échelle mais aussi pour répondre aux besoins de la population en matière de sécurité, de salubrité et tranquillité publiques, de permettre une mutualisation ponctuelle des moyens d'intervention de la police municipale de Villeneuve l'Archevêque,

étant précisé que les agents seront placés sous l'autorité du pouvoir de police du Maire de la commune d'emploi.

M. le Maire souligne que cette mise à disposition coûterait environ 2500€ pour 2021, à raison de 1heure par semaine soit 48€ de l'heure sur 47 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement pour la mise à disposition de la police municipale de Villeneuve l'Archevêque.

5. Zéro zone blanche : projet installation antenne de l'opérateur téléphonique FREE

M. le Maire explique que l'état a déterminé un programme national de résorption des zones blanches. Un objectif de couverture de 100% du territoire national a été fixé d'ici 2022.

La zone blanche actuelle est déterminée via l'arrêté ministériel du 17 décembre 2020 définissant la 1^{ère} liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles eu titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2021.

La zone ARCES-DILO Pont-Evrat a été répertoriée.

M. le Maire précise que l'opérateur Free a pris contact avec lui afin de déterminer si l'implantation d'une antenne téléphonique serait possible sur la zone des Birons / Beauciard / Pont Evrat.

L'implantation sera faite sur un terrain privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement pour l'installation d'une antenne téléphonique sur la zone des Birons / Beauciard / Pont-Evrat à condition que l'antenne ne soit pas proche des habitations.

6. Convention avec la CCVPO pour achat de masques réutilisables en 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal que durant la crise liée à la COVID 19, des masques réutilisables sont fournis aux communes par le biais d'achats groupés du Département ou de la Région, en complément des commandes individuelles directes des communes.

La communauté de communes a soutenu les achats de masques des communes en période de pénurie, en portant les commandes, assurant les retraits et les livraisons. La CCVPO a offert à chaque commune un masque par habitant.

Notre commune a souhaité bénéficier de plus de masques.

Considérant les couts réels supportés par la CCVPO, déduction faite des subventions de l'Etat (soit 50% du prix des masques plafonnés),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer avec la communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe toute convention d'achat de masque correspondant aux besoins de la commune,

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Nadège STRABA explique que des trous sont présents sur la route Heurtebise / Méglères et demande s'il est possible de les boucher.

M. le Maire répond que la voirie est un des axes budgétaires sur lequel il a mis l'accent pour le budget 2021.

M. Jacques BOURDON explique que des tuiles sont tombées de la nouvelle toiture de la boulangerie.

M. le Maire précise qu'en fait, il s'agit d'une tuile. Elle a dû subir une mauvaise cuisson et s'est cassée à cause du froid.

Prochain Conseil Municipal :
Samedi 5 juin à 9h

Séance levée à 11h30

Le Maire,
André MILOT

Le Maire de Vaudeurs
André MILOT



8